



Butisan Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 06/03/2014

Date de révision: 18/11/2014

Remplace la fiche: 06/03/2014

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Butisan Garden
Code du produit : BUTI005, BUTI01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance/mélange : Herbicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

N.V. EDIALUX - FORMULEX S.A.
Rijksweg 28
2880 Bornem - BELGIUM
T +32 (0)3 886 22 11 - F +32 (0)3 886 24 60
edialux@edialux.be - www.edialux.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIË/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Institut National de Recherche sur la Sécurité		+33 1 45 42 59 59
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Skin Sens. 1 H317
Carc. 2 H351
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R22
Carc. Cat. 3; R40
N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : [GHS07: Exclamation mark], [GHS08: Health hazard], [GHS09: Environment]

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion, H317 - Peut provoquer une allergie cutanée, H351 - Susceptible de provoquer le cancer, H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette, P102 - Tenir hors de portée des enfants, P201 - Se procurer les instructions avant utilisation, P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit, P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail, P273 - Éviter le rejet dans l'environnement, P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, P330 - Rincer la bouche, P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation, P391 - Recueillir le produit répandu, P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise, P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon, P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin, P501 - Eliminer le contenu/récipient dans un déchetterie conformément aux lois locales.

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Metazachlor (ISO), 2-chloro-N-(2,6-dimethylphenyl)- N-(1H-pyrazol-1- ylmethyl)acetamide	(n° CAS)67129-08-2 (Numéro CE)266-583-0 (Numéro index)616-205-00-9	43,5	Carc. Cat. 3; R40 R43 N; R50/53
Polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium		< 5	R52/53
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Metazachlor (ISO), 2-chloro-N-(2,6-dimethylphenyl)- N-(1H-pyrazol-1- ylmethyl)acetamide	(n° CAS)67129-08-2 (Numéro CE)266-583-0 (Numéro index)616-205-00-9	(0,0025 =< C < 0,025) R52/53 (0,025 =< C < 0,25) N;R51/53 (C >= 0,25) N;R50/53	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Metazachlor (ISO), 2-chloro-N-(2,6-dimethylphenyl)- N-(1H-pyrazol-1- ylmethyl)acetamide	(n° CAS)67129-08-2 (Numéro CE)266-583-0 (Numéro index)616-205-00-9	43,5	Skin Sens. 1B, H317 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)
Polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium		< 5	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R et H: voir section 16

Butisan Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée. Appeler le service 100, une hospitalisation est indiquée. Montrer l'emballage, l'étiquette ou la notice.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarque pour le médecin: Prise en charge : traitement symptomatique. Vu le peu de cas d'intoxication rapporté chez l'homme, une observation en milieu hospitalier en conseillée en cas d'ingestion. Contacter le Centre Antipoisons (TEL. 070 245 245) pour plus d'informations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipeement de protection	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipeement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Procédés de nettoyage	: Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Eviter la dispersion de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Butisan Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les aérosols.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter la chaleur et le soleil direct.
- Durée de stockage maximale : 60 mois
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166).
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).
- Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Butisan Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: suspension.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Acre.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 - 8 (Produit non dilué)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C (Solvant)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 552 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 23 hPa (Solvant)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,15 g/cm ³
Solubilité	: Eau: Dispersible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: 2,13 (Metazochlor)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 97 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7: Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Voir section 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Butisan Garden	
DL50 orale rat	500 - 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,2 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Butisan Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6 - 8 (Produit non dilué)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6 - 8 (Produit non dilué)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Butisan Garden	
CL50 poisson 1	96h: 10 - 15 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	48h: > 100 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	72h: 0,027 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
CEr50 (autres plantes aquatiques)	7d 0,034 mg/l Lemna gibba

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butisan Garden	
Log Kow	2,13 (Metazochlor)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3082
--------------	--------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Metazachlor), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR)	: 9
Étiquettes de danger (ADR)	: 9



Butisan Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

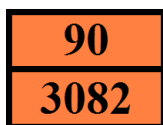
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90

Code de classification (ADR) : M6

Panneaux oranges :



Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : •3Z

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008

Butisan Garden

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Législation régionale : Numéro d'autorisation: 10166G/B.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Butisan Garden

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

FDS UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables